Certificat CECB Plus - Formulaire de demande d'aide financière avant la réalisation du certificat

A envoyer à : OIKEN, rue de l'industrie 43, 1950 Sion ou à transition-adm@oiken.ch

Requérant-e

Institution :

Nom / Prénom :

Adresse :

Localité :

Tél. / Mobile :

Courriel :

Bâtiment : emplacement et caractéristiques

N° EGID :

Adresse :

Type d'objet (utilisation principale): ☐ Habitat individuel

☐ Immeuble d'habitation

Engagement

Coûts du certificat :CHF (TTC)

Le CECB+ est-il au bénéfice d'une ou d'autres aides financières ? ☐Oui ☐Non

Si oui, précisez le montant et la provenance de ou des aides :.....

Par cette signature, le soussigné atteste de l'exactitude des informations qui précèdent ainsi que d'avoir pris connaissance des conditions du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables :

Lieu et date : Signature :

Documents à joindre au formulaire de demande

- Offre de l'expert CECB accrédité.
- Si une ou des aides financières sont accordées, veuillez joindre l'avis de décision d'aide.

Conditions d'octroi

1. Le certificat doit être établi par un expert CECB accrédité.
2. La demande doit concerner des affectations d'habitation : habitat individuel (Cat. II SIA 380/1) ou immeuble d'habitation (Cat. I SIA 380/1). Pour les habitats mixtes, c'est l'utilisation principale qui permet de déterminer la catégorie.
3. La demande de subvention est à soumettre avant l'établissement du certificat.
4. Le CECB Plus doit être réalisé dans un délai de 24 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide financière par la commune.
5. L'aide financière communale est plafonnée à Fr. 2'000.- ou Fr. 3'500.- par demande selon le type d'habitation.
6. Dans le cas où une aide financière est accordée par une ou plusieurs autres instances, l'aide communale est réduite de manière que l'aide totale ne dépasse pas 50% du prix du CECB+.